

DESTINATAIRE : À tous les médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : 27 mai 2020

OBJET : Implantation du registre d'autosurveillance des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19

Récemment, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches a implanté un outil de vigie de l'état de santé des travailleurs incluant un registre que chaque travailleur est invité à signer avant le début de son quart de travail.

Nous vous rappelons que ce registre concerne également les médecins. Ainsi, chaque médecin doit quotidiennement apposer sa signature sur le registre prévu à cette fin sur la première unité de soins ou le service où il débute ses activités professionnelles au sein d'une installation du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Nous joignons à la présente, quelques fichiers expliquant cette démarche au sein du CISSS de Chaudière-Appalaches

Nous comptons sur votre collaboration pour l'application de cette consigne.



Monique St-Pierre, MD, MA, MAP
Directrice des services professionnels



Martin Arata, MD
Président du CMDP